

PV N° 3 – Saison 2026/2027

Commissions sportive et litiges et contentieux

Date

 Jeudi 1^{er} octobre 2026

Rappel règlementaire – appel de décisions – Article 190 des RG de la FFF et LFPL :

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties. 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel règlementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements (270€), et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : -frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel disciplinaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : - frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. - absence frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée : - Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition, - Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition, - Porte sur le classement en fin de saison.

M. DROCHON Michel, membre du club Entente Sud Vendée ORBRIE ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club

M. CRAIPEAU Christian, membre du club de RIVES DE L'YON ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club

M. CARTRON René-Paul, membre du club du FC LA GARNACHE ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et du GF

COMMISSION SPORTIVE

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission

MM. René-Paul CARTRON - Sébastien CLOUTOUR - Christian CRAIPEAU - Michel DROCHON – Claude JAUNET

1 – COUPES ET CHALLENGES

- Point sur les rencontres mini-championnats Coupe et Challenge des Réserves.
- Tirage du 1^{er} tour de la Coupe de Vendée dont les rencontres se dérouleront le weekend des 9 et 10 octobre 2026. Le club des BROUZILS est exempt.

COMMISSION REGLEMENTS LITIGES ET CONTENTIEUX

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission

MM. Christian CRAIPEAU - Michel DROCHON – Claude JAUNET

1 – FORFAITS

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
79326965 A 1	LA GARNACHE FC 4 / BEAUVOIR USM 2	512476 BEAUVOIR USM 2	20/09/2026	D5 POULE A	61 €	non
79113434 A 1	ST GEORGES GUYONNIERE 3 / MONTAIGU VENDEE FOOT 5	582724 ST GEORGES GUYONNIERE 3	20/09/2026	D5 POULE C	61 €	non
79091647 A 1	FOOT ESPOIRS NALLIERS 85 4 / DOIX AS4VF 3	560169 DOIX AS4VF 3	20/09/2026	D5 POULE G	61 €	non
79547278 A 1	RIVES YON ES 3 / ST MICHEL TRANCHE TR 3	560520 ST MICHEL TRANCHE TR 3	20/09/2026	D5 POULE H	61 €	non
79091733 A 1	E*STE FLAIVE ST MATH 3 / ILE DOLONNE AS 2	511466 E*STE FLAIVE ST MATH 3	20/09/2026	D5 POULE I	61 €	non
79091736 A 1	LONGEVILLE ES 3 / NESMY JA 3	513795 NESMY JA 3	20/09/2026	D5 POULE I	61 €	non
79083907 A 1	LES HERBIERS VF 1 / FONTENAY VF 1	507748 LES HERBIERS VF 1	20/09/2026	D1 FEM	52 €	non

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
79154902 A 1	GJ BOUFFERE S2GFC 22 / GJ 13 SEPTIERS BRUF 22	550772 GJ 13 SEPTIERS BRUF 22	19/09/2026	U18D3 POULE D	44 €	non
79155123 A 1	GJF CHANTONNAY 22 / E*GJ LUCON LONGEVILLE 22	552276 GJF CHANTONNAY 22	19/09/2026	U18D3 POULE F	44 €	non
79149897 A 1	LA ROCHE GENERAUDIERE 2 / GJ CHAIZE FOUG THOR 2	526720 LA ROCHE GENERAUDIERE 2	20/09/2026	U15D3 POULE G	44 €	non
79155338 A 1	GJ LUCON USMTCL ASMC 2 / GJ DOIX FOUSS ORBRIE 2	565129 GJ DOIX FOUSS ORBRIE 2	20/09/2026	U15D3 POULE H	44 €	Non
79154905 A 2	GJ HERBERGEMENT USSAM 23 / ROCHESERVIERE BOUAINE 22	582145 GJ HERBERGEMENT USSAM 23	26/09/2026	U18D3 POULE D	44 €	non
79153230 A 1	ST LAURENT MALVENT 2 / ROCHESERVIERE BOUAINE 1	580852 ST LAURENT MALVENT 2	26/09/2026	U17D2 POULE B	44 €	non
79153334 A 1	GJF CHANTONNAY 2 / LA ROCHE ROBRETIERES 1	525247 LA ROCHE ROBRETIERES 1	26/09/2026	U17D2 POULE C	44 €	non
79153415 A 1	NIEUL MAILLEZAIS FC 1 / GJ CHAIZE FOUG THOR 1	541158 NIEUL MAILLEZAIS FC 1	26/09/2026	U17D2 POULE D	44 €	non
79150110 A 1	GJ ARDELAY AND CO 2 / GJ POUZAUGES BOCAGE 3	564390 GJ POUZAUGES BOCAGE 3	27/09/2026	U15D3 POULE	44 €	non
79273055 A 1	MONTAIGU VF 1 / BOUAINE FUTSAL FC 1	507116 MONTAIGU VF 1	24/09/2026	FUTSAL FEM	25 €	non
56395832 A 1	LA CHATAIGNERAIE AS 3 / DOIX AS4VF 2	560169 DOIX AS4VF 2	27/09/2026	COUPE RESERVES MC	51 €	non
56389158 A 1	COMMEQUIERS 2 / E, GIVRAND AIG LAND 2	507488 COMMEQUIERS 2	27/09/2026	CHALL. RESERVES MC	45 €	non
56394570 A 1	LES EPESSS ST MARS 2 / LA BRUFFIERE AS 3	516400 LA BRUFFIERE AS 3	27/09/2026	CHALL. RESERVES MC	45 €	non

2 – FORFAITS GENERAUX

En application de l’art 26 des RG de la LFPL et de l’annexe financière du District, la commission acte le forfait général avant le début du championnat, de l’équipe de 547039 AUTIZE ST HILAIRE 2 en **D5 – Gr G** et applique une amende de : 122 €.

En application de l’art 26 des RG de la LFPL et de l’annexe financière du District, la commission acte le forfait général avant le début du championnat, de l’équipe de 551170 POUZAUGES PBFC 2 en **D2 FUTSAL Gr A** et applique une amende de : 88 €.

En application de l’art 26 des RG de la LFPL et de l’annexe financière du District, la commission acte le forfait général, de l’équipe de 560520 US ST MICHEL TRIAIZE TRANCHE ANGLES en **D5 Gr H** et applique une amende de : 61 €.

3 – EVOCATIONS

Dossier 3.1 – LES CLOUZEAX RS 2 – D4 – GR E

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
20/09/2026	56252130	D4 – GR E	581933 LUCON FC 3 (6) 522988 LES CLOUZEAX RS 2 (5)
Après vérification des feuilles de matchs, il a été constaté que : - M. GAUDIN Joris – N° 2543083347 – LES CLOUZEAX RS Est susceptible d’avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet. La Commission départementale Litiges et contentieux décide d’évoquer le dossier conformément à l’article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe le club LES CLOUZEAX RS de l’ouverture de cette procédure. Elle rappelle que le club LES CLOUZEAX RS a la possibilité de donner des explications <u>pour le 9 octobre 2026</u>.			

Dossier 3.2 – MAREUIL SUR LAY 3 – D2 – GR D

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
20/09/2026	56249854	D2 – GR D	541328 MAREUIL SUR LAY 3 (3) 513795 NESMY JA 1 (0)
Après vérification des feuilles de matchs, il a été constaté que : - M. ROY Benoit – 2544358266 – MAREUIL SUR LAY Est susceptible d’avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet. La Commission départementale Litiges et contentieux décide d’évoquer le dossier conformément à l’article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe le club MAREUIL SUR LAY de l’ouverture de cette procédure. Elle rappelle que le club MAREUIL SUR LAY a la possibilité de donner des explications <u>pour le 9 octobre 2026</u>.			

Dossier 3.3 – L’ILE D’OLONNE AS – D3 – GR F

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
20/09/2026	5620859	D3 – GR F	525977 L’ILE D’OLONNE AS 1 (1) 582564 BRETIGNOLLES BREM ES 3 (1)
Après vérification des feuilles de matchs, il a été constaté que : - M. GRELET Florian – 2543588186 – L’ILE D’OLONNE Est susceptible d’avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet. La Commission départementale Litiges et contentieux décide d’évoquer le dossier conformément à l’article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe le club L’ILE D’OLONNE de l’ouverture de cette procédure. Elle rappelle que le club L’ILE D’OLONNE a la possibilité de donner des explications <u>pour le 9 octobre 2026</u>.			

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
25/09/2026	79072251	D3 FUTSAL	565509 BOISSIERE FUTSAL CLU 1 (2) 581933 E*LUCON FE85 NALLIER 3 (5)
Après vérification des feuilles de matchs, il a été constaté que : - M. RIZZON Malone – 2548068293 - E*LUCON FE85 NALLIER Est susceptible d’avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet. La Commission départementale Litiges et contentieux décide d’évoquer le dossier conformément à l’article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe le club E*LUCON FE85 NALLIER de l’ouverture de cette procédure. Elle rappelle que le club E*LUCON FE85 NALLIER a la possibilité de donner des explications <u>pour le 9 octobre 2026</u>.			

4 – COURRIERS – QUESTIONS DIVERSES

Pris connaissance des courriers et des mails. Bien utiliser la messagerie club. Tout courriel personnel n’aura pas de réponse.

La Commission valide les amendes pour le mois de septembre. Par décision du Bureau, la 1^{ère} journée ne sera pas facturée aux clubs.

Prochaine réunion : 15 octobre 2026 à 16H

Le Président de la Commission, Christian GUIBERT



Le Secrétaire de séance, Christian CRAIPEAU



1ère journée pour information (aucun prélèvement ne sera effectué)

ANNEXE 1

LISTE DES CLUBS N'AYANT PAS SAISI LEURS RESULTATS AVANT 20 H SUR INTERNET POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

Amende de 17 € par résultat manquant (Règlements des championnats LFPL art. 35)

N° AFFIL.	CLUBS AMENDABLES	CATEGORIE ET DIVISION	N° DU MATCH	DATE DU MATCH
508808	AUBIGNY	U13D1	79376000	19/09/26
508808	AUBIGNY	U13D3	79353719	19/09/26
544267	BEAULIEU	D2	56249352	20/09/26
582564	BRETIGNOLLES BREM	U13D4	79365741	19/09/26
552276	GJF CHANTONNAY	U17D1	79152073	19/09/26
554368	VERRIE ST AUBIN	U15D3	79149767	20/09/26
516561	LE POIRE SUR VIE	U13D4	79367098	19/09/26
507787	LES ESSARTS	U15D3	79150109	20/09/26
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	U15D3	79149867	20/09/26
551529	NALLIERS FE 85	U15D3	79155337	20/09/26
551529	NALLIERS FE 85	U13D4	79365578	19/09/26
517982	NIEUL DOLENT	U13D2	79352347	19/09/26
514419	ST DENIS LA CHEVASSE	D4	56251034	20/09/26
580443	ST GILLES ST HILAIRE	U17D2	79153134	19/09/26
560770	GF ROCHESERVIERE	U15F	79092523	19/09/26
548894	CHALLANS	U13D2	79351884	26/09/26
565129	GJ DOIX FOUSSAIS	U13D2	79352291	26/09/26
580536	GAUBRETIERE	CHALL. RESERVES	56395313	27/09/26
507000	VENDEE LA ROCHE	U13DS	79304554	26/09/26
552565	GJ ARDELAY	U13D4	79365300	26/09/26
517018	SOULLANS	U15D2	79146932	27/09/26
580443	ST GILLES ST HILAIRE	U15D3	79148032	27/09/26

ANNEXE 2

Amendes Licences SEPTEMBRE 2026

Licence Dirigeant = 60 € - Délégué au terrain = 30 € - Licence Joueur Senior = 30€ - Licence Joueur U12 à U18 = 22 €
Absence badge éducateur 30 € - Non présentation de la tablette pour la FMI 40 € - Non-utilisation de la FMI 30 €

Numéro d'aff	Club	Date	Division	Nom Prénom
590339	MONTREVERD USSAM	20/09/2026	D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524872	ST GERVAIS	20/09/2026	D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582586	DAMVIX	20/09/2026	D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
529606	TREIZE SEPTIERS	20/09/2026	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552171	SEVREMONT	20/09/2026	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541382	FONTENAY	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582586	DAMVIX	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552654	HERMENAULT	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550297	LES MAGNILS CHASNAIS	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
563759	STE CECILE ST MARTIN	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
508808	AUBIGNY	20/09/2026	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

580852	ST LAURENT MALVENT	20/09/2026	SENIOR F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	19/09/2026	U18D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
517018	SOULLANS	19/09/2026	U18D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
512163	LA ROCHE ESO	19/09/2026	U18D2	ABS.LICENCE.ARB.ASS.
564390	GJ POUZAUGES	19/09/2026	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	19/09/2026	U18F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552171	SEVREMONT	19/09/2026	U17D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552276	GJF CHANTONNAY	19/09/2026	U17D1	GORICHON: DIRIGEANT+ARB.ASS.
561055	GJ GIVRAND EGAL SJV	19/09/2026	U17D2	ABS.LIC.ARB.ASS.
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	19/09/2026	U17D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	20/09/2026	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582145	GJ HERBERGEMENT	20/09/2026	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580852	ST LAURENT MALVENT	20/09/2026	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565129	GJ DOIX	20/09/2026	U15D2	ABS.LIC.DELEGUE
552276	GJF CHANTONNAY	20/09/2026	U15D2	ABS.LIC.ARB.ASS.
564390	GJ POUZAUGES	20/09/2026	U15D2	ABS.DIRIGEANTS
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	20/09/2026	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
512163	LA ROCHE ESO	19/09/2026	U15FDS	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	19/09/2026	U15FDS	ABS.ARB.ASS.
564841	GF CHAUCHE COP	19/09/2026	U15FD1	LIMOUSIN:DIRIGEANT+ARB.ASS.
507000	VENDEE LA ROCHE	19/09/2026	U15FD2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524933	ARDELAY	19/09/2026	U15FD2	ABS.DIRIGEANTS
552171	SEVREMONT	19/09/2026	U13D1	ABS.DIRIGEANTS
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	19/09/2026	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548894	CHALLANS	19/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513285	ST FULGENT	19/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552171	SEVREMONT	19/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552654	HERMENAULT	19/09/2026	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	19/09/2026	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
541328	MAREUIL	19/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564390	GJ POUZAUGES	19/09/2026	U13D3	ABS. DIRIGEANTS+DELEGUE AU TERRAIN
551529	NALLIERS FE 85	19/09/2026	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
509666	ILE NOIRMOUTIER	19/09/2026	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
590339	MONTREVERD USSAM	19/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513894	HERBERGEMENT	19/09/2026	U13D4	LARDIERE:DIRIGEANT+ARB.ASS.
513285	ST FULGENT	19/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
553886	MOUCHAMPS ROCHETREJOUX	19/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564390	GJ POUZAUGES	19/09/2026	U13D4	ABS. DIRIGEANTS+DELEGUE AU TERRAIN
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	19/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	19/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
523744	ST MATHURIN	19/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541328	MAREUIL	19/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524933	ARDELAY	19/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550166	PAYS DE MONTS	26/09/2026	U18D1	LEWIS:DIRIGEANT+ARB.ASS.
565130	GJ ROSNAY	26/09/2026	U18D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
517018	SOULLANS	26/09/2026	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560411	GJ BOUFFERE	26/09/2026	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564390	GJ POUZAUGES	26/09/2026	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552654	HERMENAULT	26/09/2026	U18D3	ABS.LIC.DIRIGEANT
512163	LA ROCHE ESO	27/09/2026	U14DS	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

512163	LA ROCHE ESO	27/09/2026	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507787	LES ESSARTS	27/09/2026	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565876	APREMONT CHAPP COEX	27/09/2026	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	27/09/2026	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580416	GJ LES LUCS	27/09/2026	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
540458	PAYS DE PALLUAU	27/09/2026	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554162	GJ PAYS MAREUILLAIS	27/09/2026	U15D3	ABS.DIRIGEANTS
554370	JARD AVR MOUT SA	27/09/2026	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560770	GF BOUAINE ROCHE LEGE	26/09/2026	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	26/09/2026	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507748	LES HERBIERS VF	26/09/2026	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	26/09/2026	U13D2	ABS. DIRIGEANT +DELEGUE AU TERRAIN
513894	L HERBERGEMENT	26/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552082	GJ BROUZILS	26/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	26/09/2026	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
512163	LA ROCHE ESO	26/09/2026	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	26/09/2026	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513285	ST FULGENT	26/09/2026	U13D3	BELZ:DIRIGEANT+ARB.ASS.
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	26/09/2026	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
518054	RIVES YON	26/09/2026	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564390	GJ POUZAUGES	26/09/2026	U13D4	AUGEUL:DIRIGEANT+ARB.ASS.
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	26/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
561055	GJ GIVRAND	26/09/2026	U13D4	MIGNE:DIRIGEANT+ARB.ASS.
550769	GJ TIFFAUGES	26/09/2026	U13D4	ROTUREAU:DIRIGEANT+ARB.ASS.
542492	BAZOGES BEAUREPAIRE	26/09/2026	U13D4	PIVETEAU:DIRIGEANT+ARB.ASS.
513894	L HERBERGEMENT	26/09/2026	U13D4	MOCQUET:DIRIGEANT+ARB.ASS.+ABS.DELEGUE
564390	GJ POUZAUGES	26/09/2026	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
553886	MOUCHAMPS ROCHETREJOUX	26/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	26/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582152	GJ LUCON	26/09/2026	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	26/09/2026	U13D4	TAILLIER:DIRIGEANT+ARB.ASS.+ABS.DELEGUE
550771	GJ BELLEVIGNY	26/09/2026	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	26/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
506934	LONGEVILLE	26/09/2026	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521422	ST ANDRE GOULE D OIE	26/09/2026	U13F	ABS. DIRIGEANT+ DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	27/09/2026	COUPE RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
512518	LES BROUZILS	27/09/2026	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565876	APREMONT CHAPP COEX	27/09/2026	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
549477	ORBRIE SUD VENDEE	27/09/2026	CHALL. RESERVES	ABS.LIC.DELEGUE
529606	TREIZE SEPTIERS	27/09/2026	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524753	LA GARNACHE	27/09/2026	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

ANNEXE 3

Amende demande modification de rencontre tardive SEPTEMBRE

Montant : 50 euros

Numéro d'aff	Club	Catégorie	Date de la demande	Date du match	N° Match
512163	LA ROCHE ESO	U15D1	16/09/2026	20/09/2026	79143145
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	U13D4	18/09/2026	19/09/2026	79363468
582186	BOUPEREMONPROUANT	U15D1	24/09/2026	27/09/2026	

ANNEXE 4

AMENDES POUR RETARD ENVOI FEUILLES DE MATCHS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE (Règlements des championnats LFPL art. 28)

plus de 24 heures : 17 €

plus de 48 heures : 10 € supplémentaires

N°AFF	CLUB CONCERNE	COMPETITION	RENCONTRE DU	F.M. RECUE LE	MONTANT AMENDE
564390	GJ POUZAUGES	U18D3	19/09/2026	22/09/2026	17 €
507787	LES ESSARTS	U15D3	20/09/2026	23/09/2026	17 €
565129	GJ DOIX	U13D2	26/09/2026	30/09/2026	17 €
565876	APREMONT CHAO COEX	U13D3	26/09/2026	30/09/2026	17 €

ANNEXE 5

TOURNOIS NON DECLARES

552171	SEVREMONT FC	5-Sep-2026	100 €
--------	--------------	------------	-------